



Montpellier, le 16 août 2011

## C o m m u n i q u é   d e   p r e s s e

Conformément à la réglementation européenne, la sécurité des titres de séjour délivrés par les préfectures et sous-préfectures, aux ressortissants étrangers va être renforcée pour intégrer des données biométriques à savoir la photographie et les empreintes digitales du bénéficiaire.

Ainsi, un nouveau modèle de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers est entré en vigueur au début du mois d'août, intégrant dans un premier temps, la photographie numérisée du demandeur puis dans un deuxième temps, les empreintes digitales de l'intéressé.

A court terme, tous les ressortissants étrangers devront être reçus à la préfecture ou à la sous-préfecture, pour les communes relevant de l'arrondissement de Béziers, en effet seuls les services de la sous-préfecture seront équipés en stations biométriques.

Par conséquent, les ressortissants étrangers ne pourront plus déposer leur dossier de demande en mairie mais devront se déplacer en sous-préfecture.

Afin d'organiser ce transfert de réception des dossiers et mettre en adéquation les futurs besoins avec les capacités d'accueil actuelles, ce transfert d'accueil sera progressif et s'achèvera au mois de mai 2012, selon le schéma suivant.

Date de réception des dossiers en sous-préfecture	Communes des cantons de
1 septembre 2011	BEDARIEUX
1 octobre 2011	OLARGUES
1 octobre 2011	SAINT-PONS DE THOMIERES
1 novembre 2011	OLONZAC
1 novembre 2011	SAINT-GERVAIS SUR MARE
1 novembre 2011	LA SALVETAT SUR AGOUT
1 décembre 2011	MURVIEL LES BEZIERS
1 décembre 2011	SAINT-CHINIAN
1 janvier 2012	AGDE
1 février 2012	BEZIERS II
1 février 2012	FLORENSAC
1 février 2012	SERVIAN
1 mars 2012	BEZIERS III
1 mars 2012	BEZIERS IV
1 mars 2012	MONTAGNAC
1 avril 2012	PEZENAS
1 mai 2012	CAPESTANG
1 mai 2012	ROUJAN

Afin d'améliorer l'accueil de ces usagers, des travaux d'aménagement sont programmés et les horaires d'ouverture des guichets du service étranger vont être revus.

**A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, le service étranger ouvrira ses guichets tous les jours, de 8h30 à 11h30.**

Les ressortissants étrangers, résidant à Béziers puis progressivement ceux résidant dans les autres communes, et au fur et à mesure du transfert, qui doivent déposer un dossier à la sous préfecture, seront invités à prendre un rendez-vous.

**Une permanence téléphonique sera assurée, à cet effet, de 14h00 à 15h30 du lundi au jeudi au 04.67.36.70.38.**